

Conférence de presse d'Aurélie Filippetti,
ministre de la Culture et de la Communication

UN GRAND PROJET POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

UNE PRIORITÉ POUR LA JEUNESSE

Lundi 16 septembre 2013

Contact Presse

**Ministère de la Culture
et de la Communication**

**Délégation à l'information
et de la Communication**

tél. : 01 40 15 80 11
service-presse@culture.gouv.fr



Sommaire

Une exigence démocratique

• p.3

12 décisions-clés

• p.4

Créer les conditions d'une ambition nationale

• p.5

Mobiliser toutes les forces

• p.6

Des moyens renforcés au service des territoires

• p.8

Assurer la qualité de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire

• p.9

Le numérique, levier de création, d'innovation et d'éducation

• p.11

Construire l'Europe par la culture

• p.12

UNE EXIGENCE DÉMOCRATIQUE



LES PORTES DU TEMPS, AU MUSÉE
DE CLUNY, 21 AOÛT 2013 © MCC

L'éducation artistique et culturelle que je place au cœur du projet politique de mon ministère, illustre la volonté du Président de la République de mobiliser toutes les énergies en faveur de la jeunesse.

Notre pays dispose d'une richesse artistique et culturelle exceptionnelle.

Cette richesse tout comme la vitalité qui caractérise la création artistique doivent, plus que jamais, être mises en partage et accessibles à tous, surtout aux plus jeunes, afin que chacun puisse construire son propre rapport à la culture, choisir de développer sa créativité, faire l'expérience de la liberté. C'est pour moi une exigence démocratique.

Cette ambition, elle est aussi humaniste : l'éducation artistique et culturelle est un des leviers qui permet de mobiliser la diversité des savoirs et des compétences, de favoriser la rencontre avec l'autre pour donner du sens au vivre ensemble dans une société ouverte sur l'Europe et le monde.

Grâce à l'engagement de tous, par l'addition des talents et la convergence de nos objectifs, nous sommes aujourd'hui en mesure, collectivement, de réaliser cette ambition.

Aurélie Filippetti
ministre de la Culture et de la Communication

12 DÉCISIONS-CLÉS

- au minimum 10 millions d'euros de crédits supplémentaires affectés aux politiques de parcours d'éducation artistique et culturelle des collectivités territoriales, dans le cadre d'une montée en charge triennale, soit une augmentation d'un tiers de l'ensemble des crédits « éducation artistique et culturelle » ;
- charte d'engagements entre les ministères parties prenantes de l'éducation artistique et culturelle et les associations de collectivités territoriales autour de leur ambition et références communes en matière d'éducation artistique et culturelle ;
- réforme du Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle ;
- création d'un réseau « éducation artistique et culturelle » des 70 opérateurs de l'Etat dans le domaine culturel afin de renforcer leur action nationale en matière d'éducation artistique et culturelle ;
- présence systématique d'un volet éducation artistique et culturelle dans les projets scientifiques et culturels des établissements patrimoniaux et le cahier des charges de tous les opérateurs et partenaires de l'Etat. Identification des budgets et évaluation systématique de cet axe dans les conseils d'administration ;
- intégration de l'éducation artistique et culturelle dans la formation des enseignants au sein des nouvelles écoles supérieures du professorat et de l'éducation, dans les écoles supérieures culture et les pôles d'enseignement artistique ;
- lancement d'une université d'été annuelle en Avignon dédiée à l'éducation artistique et culturelle, ouverte à tous les acteurs ;
- mobilisation de culture.fr et de son espace *Histoiredesarts* pour en faire le portail donnant accès à l'ensemble des ressources disponibles et réutilisables pour l'éducation artistique et culturelle ;
- fédération des compétences scientifiques en matière de recherche sur l'éducation artistique et culturelle et lancement d'un programme de recherche à dimension européenne ;
- organisation d'un « automne numérique » pour mobiliser les acteurs du numérique autour des enjeux d'usage chez les jeunes ;
- création d'un cadre de coopération franco-allemand entre les régions (Directions régionales des affaires culturelles) et les Länder autour de l'éducation artistique et culturelle ;
- lancement de projets pilotes sur les territoires d'outre-mer et la Grande Région.

AXE 1

CRÉER LES CONDITIONS D'UNE AMBITION NATIONALE



PRÉSENTATION DU PROJET THÉÂTRAL
MENÉ AUTOUR DE PINOCCHIO ET CRÉÉ
PAR LA CIE CALIBAND THÉÂTRE,
AU GROUPE SCOLAIRE LOUIS PASTEUR,
À ROUEN, 24 JUIN 2013 © MCC

La consultation nationale lancée le 21 novembre 2012 par la Ministre de la Culture et de la Communication a ouvert le grand chantier de l'éducation artistique et culturelle en prenant en compte l'expérience, riche et multiple, des acteurs sur ce sujet. Elle a marqué le début d'un processus visant à aménager concrètement les conditions du succès de cette ambition nationale.

Grâce aux résultats de cette consultation, à l'état des lieux des dispositifs existants et au Tour de France réalisé par la Ministre, le ministère de la Culture et de la Communication est en mesure d'inscrire durablement son action en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

Les conditions nécessaires à cette réussite relèvent en premier lieu de la cohérence entre les politiques déployées par les ministères de la Culture et de la Communication et de l'Éducation nationale.

Celle-ci s'est traduite par la référence, pour la première fois depuis la création des deux ministères, à l'éducation artistique et culturelle dans la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République et par la signature d'une circulaire commune aux deux ministres, le 3 mai dernier.

Cette circulaire développe la notion de « parcours » articulant les différents temps de l'enfant et rappelle les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle : l'acquisition de connaissances, la pratique et les rencontres avec les œuvres et les artistes. Elle prévoit la rédaction d'un vademecum et souligne l'enjeu que constitue la formation des enseignants.

« Ce parcours contribue pleinement à la réussite et à l'épanouissement de chaque jeune par la découverte de l'expérience esthétique et du plaisir qu'elle procure, par l'appropriation de savoirs, de compétences, de valeurs, et par le développement de sa créativité. Il concourt aussi à tisser un lien social fondé sur une culture commune. » Circulaire du 3 mai 2013

Le ministère de la Culture et de la Communication prend pleinement acte des enjeux portés par la loi pour la refondation de l'école, notamment la réforme des rythmes scolaires. Les collectivités territoriales, et particulièrement les villes, sont en première ligne pour organiser l'articulation entre le temps scolaire, périscolaire et extra scolaire. Cette coordination est nécessaire pour éviter la juxtaposition d'actions et garantir la qualité de l'offre en direction des enfants et des jeunes. Aussi, l'essentiel de l'augmentation des crédits du ministère de la Culture et de la Communication en faveur de l'éducation artistique et culturelle sera déconcentré de façon à accompagner les collectivités territoriales dans l'organisation de l'offre de contenus.

Par ailleurs, le ministère de la Culture et de la Communication a engagé la construction d'un cadre contractuel avec les autres ministères via la signature de conventions bilatérales intégrant l'enjeu de l'éducation artistique et culturelle (convention culture université, culture et politique de la ville, culture jeunesse, etc.).

Enfin, enjeu social de l'aménagement d'un projet national, le ministère de la Culture et de la Communication souhaite que, dans le cadre de la négociation qui s'ouvrira à l'automne sur le régime de l'intermittence, les partenaires sociaux prennent notamment mieux en compte l'implication professionnelle des artistes dans les projets d'éducation artistique et culturelle, dans la logique du rapport de la mission d'information de l'Assemblée nationale sur l'emploi artistique.

AXE 2

MOBILISER TOUTES LES FORCES



VISITE THÉÂTRALISÉE DU MUSÉE DE CLUNY,
MUSÉE NATIONAL DU MOYEN ÂGE
À L'OCCASION DES PORTES DU TEMPS
(PARIS, 21 AOÛT 2013) © MCC

L'Etat est fort de l'excellence et de la diversité des établissements placés sous son autorité et des équipements dont il reconnaît, par les labels notamment, la qualité, l'engagement des équipes et des artistes, ainsi que la pertinence des missions. Ces acteurs constituent à l'échelle nationale et sur tous les territoires, un levier puissant pour développer l'ambition de l'éducation artistique et culturelle et en rendre visibles les résultats.

L'IMPLICATION DE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS ET DES PARTENAIRES DU MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

La mission confiée par le ministre le 14 décembre 2012 au Président-directeur du musée du Louvre a confirmé la contribution déterminante des grands établissements publics à l'éducation artistique et culturelle, via notamment leur politique des publics. Ce rapport trace plusieurs pistes pour consolider cette mission et la placer au cœur des préoccupations et des stratégies de développement des établissements. La décision du musée du Louvre de consacrer un espace dédié à l'éducation artistique et culturelle au cœur de l'aile Richelieu vient illustrer de façon exemplaire cet engagement.

Cette réflexion sera poursuivie à l'automne par une mission confiée au directeur de la Cité de la Musique sur la contribution des établissements de spectacle vivant à l'éducation artistique et culturelle.

Création d'un groupe de pilotage et d'action entre l'ensemble des établissements publics et les services à compétence nationale, dédié à l'éducation artistique et culturelle. Sous la forme d'un séminaire professionnel régulier, il visera à renforcer leur action nationale en matière d'éducation artistique et culturelle et débouchera sur des actions concrètes. Ces travaux associeront les représentants des Directions régionales des affaires culturelles.

Organisation à l'échelle régionale d'un séminaire réunissant tous les équipements labellisés par l'Etat ainsi que les agences culturelles régionales et départementales. L'objectif est de favoriser l'échange, le partage des bonnes pratiques et les initiatives conjointes en matière de formation, de médiation, de pratiques numériques, etc.

Présence systématique d'un volet dédié à l'éducation artistique et culturelle dans les projets scientifiques et culturels des établissements patrimoniaux comme dans les cahiers des charges des équipements labellisés par l'Etat. Identification des budgets et présentation spécifique de cet axe dans tous les conseils d'administration et les instances de gouvernance de ces établissements sur la base d'indicateurs partagés.

AXE 2

Plus largement, le ministère de la Culture et de la Communication s'engage, à travers l'ensemble des établissements qu'il soutient, à améliorer la valorisation – notamment numérique – des projets, en veillant à la communication en direction des familles. Il conforte l'implication des structures culturelles dans les plans académiques de formation, conformément aux objectifs définis en commun avec le Ministère de l'Éducation nationale sur l'éducation artistique et culturelle.

Lancement d'une saison « enfance et jeunesse » 2014/15

La mise en place d'une saison « enfance et jeunesse », décidée par la Ministre en juillet 2013, vise à mettre en lumière cinq décennies de politiques culturelles menées par l'État et les collectivités territoriales en matière d'offre artistique pour le jeune public. Elle a pour objectif d'en révéler l'importance quantitative et qualitative. Au-delà de la valorisation des actions remarquables, ce programme destiné à l'ensemble des structures labellisées par l'État favorisera l'émergence d'une organisation encore plus solidaire et volontaire sur chaque territoire en faveur de l'accès de tous à la vie artistique.

Enfin, l'Etat engagera à l'automne une réflexion sur la présence d'espaces numériques dédiés aux pratiques créatives, en particulier des jeunes, dans le réseau institutionnel.

L'ENGAGEMENT DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC SUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

L'audiovisuel public constitue un atout majeur pour généraliser et valoriser les projets d'éducation artistique et culturelle. Au-delà de l'offre culturelle de ses chaînes, l'audiovisuel public s'engage à prendre en compte l'éducation et l'éveil aux arts et à la culture dans le cadre de son offre éducative numérique. Il poursuivra notamment le développement de son offre de contenus audiovisuels et radiophoniques enrichis pédagogiquement et établis pour un apprentissage interactif, ceci sur tous les supports (TV, tablettes, mobiles et web).

LA MOBILISATION DU SECTEUR PRIVÉ

L'innovation, c'est aussi la mobilisation de la responsabilité sociale et sociétale des entreprises. Plusieurs grands mécènes ont d'ores et déjà fait part de leur volonté d'accompagner à très grande échelle les projets d'éducation artistique et culturelle. L'Etat a par ailleurs été à l'initiative du fonds de dotation InPACT qui permet à des entreprises privées à l'échelle des territoires de s'engager, sans aucune contrepartie, en faveur de projets culturels.

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage auprès du fonds de dotation InPACT pour élargir le nombre des entreprises partenaires et orienter le soutien vers des projets d'éducation artistique et culturelle impliquant notamment des jeunes en situation d'exclusion sociale ou en très grandes difficultés.

LES ENSEIGNEMENTS ARTISTIQUES

Pilier de l'éducation artistique et culturelle, les conservatoires ont été fortement fragilisés par les difficultés de mise en application de la loi du 13 août 2004, organisant les compétences en la matière. Il est essentiel de retrouver les bases d'un accord. Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage pour que ces acteurs ne soient pas précarisés, notamment les établissements qui se mobilisent sur leur territoire en faveur de l'éducation artistique et culturelle.

AXE 3

DES MOYENS RENFORCÉS AU SERVICE DES TERRITOIRES



PROJET DU Klap, CENTRE DE LA
DANSE DE MICHEL KELEMENIS
(ÉCOLE DE BELLEVUE), MARSEILLE
LE 16 NOVEMBRE 2012 © MCC

Le ministère de la Culture et de la Communication s'engage à augmenter de 10 M€ le budget exclusivement dédié à l'éducation artistique et culturelle, soit une augmentation d'un tiers des crédits existants d'ici 2015. Ces crédits qui seront déconcentrés aux directions régionales des affaires culturelles (DRAC) accompagneront les démarches des collectivités territoriales qui développent, dans un cadre contractuel pluriannuel (projet éducatif territorial, convention de développement culturel, plan local d'éducation artistique et culturelle, contrat local d'éducation artistique etc), une politique de parcours d'éducation artistique et culturelle. L'Etat soutiendra les projets intégrant les dispositifs existants, articulant les temps scolaire, périscolaire et extra scolaire. Les projets reflèteront une approche de l'éducation artistique et culturelle de l'enfance au lycée et impliqueront les structures culturelles et artistiques du territoire, les conservatoires comme les associations d'éducation populaire.

Par ce biais, l'Etat reconnaît que l'éducation artistique et culturelle s'invente au quotidien sur les territoires, par des artistes, des collectivités, des enseignants etc. en contact permanent avec les enfants et les jeunes. Il s'engage budgétairement et durablement pour faciliter leur action.

Sur certains territoires, en l'absence d'initiatives des collectivités territoriales, les DRAC prendront l'initiative d'une concertation avec les collectivités territoriales et l'Education nationale pour engager une dynamique locale.

Enfin, dans les projets de rénovation et de construction soutenus par le ministère de la Culture et de la Communication, ce dernier sera attentif à la possibilité de dédier des espaces à l'éducation artistique et culturelle ou aux pratiques artistiques.

Augmentation de 10 M€ d'ici 2015 des crédits déconcentrés en faveur de l'éducation artistique et culturelle pour soutenir l'engagement des collectivités territoriales dans le développement de leurs projets d'éducation artistique et culturelle aux conditions d'une coordination des acteurs, d'une approche sur l'articulation des temps scolaire, périscolaire et extra scolaire, d'une mobilisation des acteurs culturels et artistiques du territoire comme des associations d'éducation populaire.

Signature d'une charte d'engagements entre les ministères de la Culture et de la Communication, de l'Education nationale, des Sports, de la Jeunesse, de l'Education populaire et de la Vie associative, de l'Agriculture, de la Ville, des Affaires sociales et les associations de collectivités territoriales. Cette charte clarifiera l'ambition et les références communes des différents acteurs publics de l'éducation artistique et culturelle afin de faciliter sur les territoires la mobilisation en faveur d'objectifs partagés. Le Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle sera consulté sur ce texte.

Lancement de projets expérimentaux sur les départements d'outre-mer en mobilisant les projets d'éducation artistique et culturelle comme outil complémentaire d'aménagement culturel en mesure de prendre en compte la richesse de ces territoires. S'appuyer sur ces territoires pour approfondir une réflexion plus générale sur les enjeux fondamentaux de reconnaissance et de partage de la diversité des savoirs et des compétences.

Flécher une partie du fonds d'encouragement aux initiatives des amateurs en direction d'initiatives proposées directement par des groupes de jeunes de moins de 25 ans.

Lancement de l'opération « 1 établissement, 1 œuvre » en partenariat avec les FRAC dès la rentrée 2013 pour favoriser les projets de médiation en matière d'art contemporain dans les parcours.

AXE 4

ASSURER LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE

Développer une politique d'éducation artistique, c'est être convaincu que l'expérience sensible et esthétique constitue un apprentissage de la liberté, indispensable à tout Etat démocratique. C'est l'objectif de toute vision humaniste. Parce qu'elle prolonge pour les enfants et les jeunes un rapport de jeu et d'émerveillement, l'éducation artistique et culturelle offre les conditions de l'émancipation.

Le nombre de projets menés notamment par des artistes de toutes disciplines témoigne au quotidien de cette conviction partagée.

Pour faire en sorte que chaque enfant puisse bénéficier de cette expérience, l'engagement et la qualification de ceux qui les accompagnent au quotidien sur leurs différents temps de vie, aux côtés des familles, est indispensable. La formation et la recherche sont deux piliers indispensables à la réalisation de cet objectif.

LA FORMATION, UNE CONDITION DE LA GÉNÉRALISATION ET DE QUALITÉ DE L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

La formation répond à une attente forte des acteurs. Elle est essentielle à leur mobilisation convergente, mais aussi pour assurer la qualité de l'éducation artistique et culturelle sur l'ensemble du territoire national. Cet enjeu central inclut la formation initiale et continue de l'ensemble des acteurs de l'éducation artistique et culturelle : enseignants, médiateurs, animateurs, etc.

De nombreuses formations existent, notamment autour de la médiation. Les centres de formation des musiciens intervenants tout comme les options muséologie des écoles patrimoniales, constituent sur ce champ une expérience précieuse.

L'objectif est que tous les acteurs de l'éducation artistique et culturelle puissent bénéficier d'une formation adaptée à leurs besoins.

Les ministères de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Culture et de la Communication s'accordent sur la création d'un module « éducation artistique et culturelle » dans les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE). Le ministère de la Culture et de la Communication mobilise de son côté, les écoles supérieures sous sa tutelle. En accord avec leur cahier des charges, un travail interministériel est engagé pour développer au sein des ESPE de formations mixtes sur la base des dispositifs mis en place par les pôles de ressources pour l'éducation artistique et culturelle (PREAC).

Lancement d'une université d'été annuelle en Avignon. Ouverte à la diversité des acteurs, associant des formateurs du monde culturel, de l'éducation nationale et des fédérations d'éducation populaire, des chercheurs, elle permettra d'approfondir la réflexion de chacun et de favoriser la production d'outils intellectuels et pédagogiques. Elle sera notamment l'occasion de construire une expertise commune, nourrie de la multiplicité des approches, sur les questions de l'évaluation, les conditions de l'expérience esthétique etc.

Enfin, un diagnostic sur les itinéraires de formation à la médiation sera engagé à l'automne.

LE DÉVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE

La recherche est indispensable pour nourrir à moyen terme la formation des acteurs, alimenter leur capacité d'innovation, objectiver les résultats et les effets des actions menées ainsi que pour identifier les conditions de réussite. Elle est à même de contribuer à l'évaluation, parfois difficile, des politiques engagées.

AXE 4

Coordination et valorisation des programmes de recherche existants dans les laboratoires français via la création d'un groupement d'intérêt scientifique (à l'étude) et lancement d'un programme sur la comparaison des politiques engagées à l'échelle européenne et la mobilisation de l'éducation artistique et culturelle dans l'apprentissage des langues et la reconnaissance du plurilinguisme notamment.

LA COORDINATION DES ACTEURS

La coordination des acteurs est indispensable pour assurer une dynamique nationale et locale autour de l'éducation artistique et culturelle. Celle-ci doit être souple et efficace et permettre d'assurer la mise en place de parcours, la coordination d'actions, favoriser la réflexion, l'évaluation partagée.

La coordination entre les acteurs à l'échelle locale sera un critère de l'accompagnement par les Directions régionales des affaires culturelles des projets locaux d'éducation artistique et culturelle. Des comités territoriaux de pilotage seront mis en place pour assurer cette coordination.

La réforme du Haut conseil à l'éducation artistique et culturelle engagée par le décret du 28 août 2013 permettra dès la rentrée 2013 la coordination entre les ministères acteurs de l'éducation artistique et culturelle (Culture et Communication, Education nationale, Sports, Jeunesse, Education populaire, Vie associative, Enseignement supérieur, Agriculture et Politique de la ville). Le Haut conseil s'ouvre également plus largement aux collectivités territoriales et aux acteurs culturels et scientifiques de l'éducation artistique et culturelle. Il devient l'instance de dialogue et de coordination nationale.

UN PORTAIL UNIQUE POUR L'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Les ressources en matière d'éducation artistique et culturelle sont nombreuses et souvent dispersées. Une stratégie globale sur l'accessibilité des ressources culturelles sera mise en œuvre par le ministère de la Culture et de la Communication qui incitera l'ensemble de ces opérateurs à disposer d'une rubrique dédiée sur leur site interne.

Aménagement du portail *culture.fr* et de l'espace *Histoiredesarts*, pour en faire la plateforme ministérielle de référence sur l'éducation artistique et culturelle donnant accès à l'ensemble des ressources culturelles réutilisables.

LE SOUTIEN DE PROJETS INNOVANTS

La force et le sens d'une politique d'éducation artistique et culturelle reposent sur la capacité, à l'échelle de chaque projet, de prendre en compte la diversité des acteurs, la richesse des ressources et des compétences et de les mobiliser en faveur d'un projet porteur d'un sens commun. Elle est à ce titre un facteur d'innovation sociale et pédagogique. Ainsi les projets menés en direction des personnes en situation de handicap renouvellent l'approche de la médiation ; les actions intergénérationnelles démontrent la faisabilité d'une ambition sur l'enjeu sociétal fondamental du dialogue entre les générations et du vieillissement de la population.

Parce qu'ils contribuent à en désinhiber la pratique et à leur donner une légitimité culturelle, les projets d'éducation artistique constituent également un terrain privilégié pour l'apprentissage et la pratique des langues. Le récent congrès de l'IDEA, organisé par l'ANRAT, qui s'est tenu à Paris en juillet 2013, a mis en valeur le rôle que pouvaient jouer à cet égard les pratiques théâtrales. Les projets d'éducation artistique et culturelle sont également un support de valorisation du plurilinguisme, cette valorisation étant au cœur d'un modèle de société qui s'appuie sur la connaissance et la reconnaissance des richesses portées par chacun d'entre nous.

Aussi, le ministère de la Culture et de la Communication portera une attention particulière à ces projets, via ses crédits déconcentrés ainsi que l'implication des établissements sous sa responsabilité.

AXE 5

LE NUMÉRIQUE, LEVIER DE CRÉATION, D'INNOVATION ET D'ÉDUCATION



LES PORTES DU TEMPS
À LA FORTERESSE DE SALSES
(PYRÉNÉES-ORIENTALES,
JUILLET 2013) © MCC

En tant que puissant levier de création, d'innovation et de transmission des savoirs, le numérique s'est imposé comme un vecteur fondamental de rénovation des politiques publiques permettant notamment de revisiter la politique fondatrice du ministère de la Culture et de la Communication d'accès aux œuvres. Il contribue à la modernisation et la diversification des outils de l'éducation artistique et culturelle.

DIFFUSION ET INNOVATION

Si de nombreux opérateurs culturels se sont engagés dans une politique numérique de diffusion, il appartient au ministère de la Culture et de la Communication d'encourager l'ensemble des opérateurs à développer, dans le sillage de la circulaire du 3 mai 2013 et avec l'appui des possibilités offertes par le numérique, des ressources culturelles dans une véritable dynamique d'innovation. Le lancement de la fresque de l'Institut national de l'audiovisuel autour des œuvres du spectacle vivant constitue un exemple concret de la stratégie qu'attend le ministère de ses opérateurs, autour d'un travail de conceptualisation créatif et ergonomique d'une offre numérique publique de qualité venant en soutien de parcours d'éducation artistique et culturelle. Ce sujet fera l'objet de propositions spécifiques de la part du groupe de pilotage et d'action des établissements publics.

RÉUTILISATION ET OPEN DATA

Cette politique numérique de diffusion ne peut être exclusive d'une stratégie culturelle inscrite dans les usages numériques et l'innovation. Parce que les données publiques culturelles participent à l'éducation des citoyens et des plus jeunes, favorisent la démocratisation culturelle tout en restaurant des liens directs avec l'utilisateur, je souhaite engager avec les opérateurs du ministère, une réflexion sur l'accès pour le plus grand nombre à leurs données publiques culturelles. Le ministère de la Culture et de la Communication entend donner sa pleine mesure à la politique gouvernementale en faveur de l'ouverture des données publiques et s'attachera à créer une véritable dynamique d'écosystème innovant autour de ses ressources culturelles numériques.

Inscription des actions numériques dans le cadre de la feuille de route stratégique open data du ministère de la Culture et de la Communication.

MÉDIATION ET PRATIQUES

Le ministère de la Culture et de la Communication souhaite que l'innovation irrigue de manière pérenne les trois piliers de l'éducation artistique et culturelle, à l'heure où les plus jeunes usent des outils numériques comme vecteur d'information, de communication ou encore de création. L'ensemble du réseau culturel – dont en premier lieu les médiathèques et les centres de ressources – doit être mobilisé et accompagné pour faciliter l'accès de tous, des jeunes en particulier, aux ressources numériques mais également valoriser leurs projets.

Lancement à partir du mois d'octobre, à l'occasion de son événement « Automne numérique », de plusieurs rendez-vous destinés à partager avec le public et les plus jeunes les enjeux de société prioritaires que constitue le développement des usages de l'Internet et des pratiques culturelles numériques, à travailler à une matérialisation de la notion de parcours par le développement de dispositifs innovants, et à inscrire le secteur culturel au cœur d'un écosystème d'innovation.

CONSTRUIRE L'EUROPE PAR LA CULTURE

La poursuite de la construction européenne est un objectif politique majeur. L'Europe, en tant que territoire démocratique, pose la liberté et l'émancipation des individus comme une valeur cardinale. L'expérience esthétique et artistique en est un des vecteurs. C'est tout le sens de l'exception culturelle défendue avec succès par la France au printemps dernier.

La jeunesse de notre pays doit pleinement vivre l'Europe comme une opportunité et un espace culturel partagé.

Les jumelages constituent un vecteur essentiel de l'ambition de construire l'Europe par la culture. Il est proposé qu'après avoir été un des outils de la réconciliation, ils soient le moteur de la construction de l'Europe par la culture. Il est proposé d'expérimenter cette orientation à partir du patrimoine cinématographique européen et la mobilisation du réseau des salles d'art et d'essai à l'échelle européenne.

Création d'un cadre de coopération franco-allemand entre les régions (DRAC) et les Länder sur l'éducation artistique et culturelle dans le cadre d'un accord intervenu le 8 septembre dernier à Sarrebrücken entre la Ministre de la Culture et de la Communication et la Ministre plénipotentiaire au niveau fédéral sur les questions de coopération culturelle franco allemande.

Lancement d'un projet pilote sur la Grande Région avec comme double objectif d'en faire un laboratoire d'une politique d'éducation artistique et culturelle à l'échelle européenne et un territoire de rencontres et d'échanges d'expériences entre jeunes. Ce grand projet qui s'appuiera sur la coordination des territoires transfrontaliers s'accompagnera de la mise en place d'une formation interculturelle et d'un programme de recherche. Des expérimentations au niveau transfrontalier pourront en outre servir de socle au développement de certains services à rayonnement culturel européen, à l'instar de la médiathèque numérique d'ARTE, chaîne partenaire du projet.



Ministère de la Culture
et de la Communication
3, rue de Valois 75001 Paris
www.culturecommunication.gouv.fr/eac

www.facebook.com/ministere.culture.communication
www.dailymotion.com/culture-gouv
twitter.com/MinistereCC

